

par le gouvernement canadien pour mettre cette question à l'étude et lui donner une solution pratique : nous applaudissons à cette mesure qui témoigne de la prudence du ministère, parce que nous la croyons propre à assurer l'indépendance des marchés canadiens de ceux des Etats-Unis, et à donner une nouvelle activité à notre production et à notre entreprise.

En parlant du marché des Etats-Unis et en étudiant les statistiques qui en démontrent le caractère et l'étendue, il est deux considérations importantes que nous devons encore faire : la première est l'uniformité à peu près constante du chiffre de nos exportations américaines depuis 1855, preuve que ce marché est resté stationnaire, tandis que notre production a dû constamment s'élever depuis cet époque, preuve encore que ce marché ne saurait suffire à la production du Canada ; en second lieu, il n'est personne qui ne sache que les Etats du Nord, où se fait la plus grande partie de nos exportations, sont les plus anciens de l'Union et que tout le territoire en est habité, autre preuve du désavantage du marché que nous y trouvons, car ce marché est resté stationnaire et le sera toujours. Il n'en est pas de même des provinces anglaises qui, sur une étendue de 419,345 milles carrés, ont encore 214,282,817 acres de pays à coloniser. Les provinces du golfe ont à peine une population de 900,000 et le Canada 2,700,000 âmes. Quel accroissement et quelle richesse de débouchés n'offre pas un tel marché, pour peu que l'organisation politique et économique tende à le développer, en favorise la colonisation et l'immigration et en régularise l'assiette !¹

Il nous est impossible d'entrer dans un autre ordre d'observations qui s'offre ici tout naturellement à l'esprit et qui est celui des nouvelles obligations qu'imposerait à l'habitant des provinces annexées son titre de citoyen des Etats-Unis et des taxes énormes qu'il aurait à payer—taxes fédérales, taxes d'Etat, taxes municipales—longtemps avant que l'annexion l'eût mis en état de supporter à l'aise ces charges nouvelles. Nous aurions désiré comparer les obligations actuelles des Canadiens avec celle des Américains, ainsi que la nature de la dette publique des deux pays ; nous aurions également voulu examiner les bases de la prospérité et du commerce des Etats-Unis, les comparer avec celles de notre prospérité et de notre commerce ; prouver que, proportion gardée, nous faisons mieux et plus solidement nos affaires qu'eux ; que nos succès, notre industrie et nos entreprises égalent, proportionnellement

¹ *Diverses Statistiques du Canada, 1864, John Langton, p. 2.*